



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 2384

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessaire reprise en main, par le Gouvernement, du pilotage d'Air France. Alors que les chiffres du chômage sont catastrophiques, la direction d'Air France entend passer en force face aux organisations syndicales et aux mobilisations. Nommé par Nicolas Sarkozy, le PDG d'Air France impose un chantage aux représentants des salariés : pas de licenciements secs s'ils acceptent le plus grand plan de suppression d'emplois jamais connu par la compagnie nationale, soit plus de 5 000 emplois, 10 % des effectifs. Le transport aérien français structure l'activité économique de la France. Le plan "Transform 2015", d'un anglais douteux et déplacé, qu'entend défendre le PDG d'Air France constitue la feuille de route des actionnaires qui veulent maintenir leurs profits à court terme sans égard à l'impact économique, social et humain. Si Air France ne gagne plus d'argent avec la hausse du prix du pétrole et la crise financière, les salariés ne peuvent pour autant être la variable d'ajustement. Un grand plan d'ensemble définissant les objectifs d'Air France doit voir le jour avec l'aide du Gouvernement, qui doit impérativement mobiliser des fonds pour désendetter Air France, étranglé par une dette de 6,5 milliards d'euros détenue par des banques et des financeurs privés. Dans ce cadre, il lui demande si le Gouvernement entend reprendre les commandes de la première compagnie aérienne nationale pour éviter le plan terrible de casse social prévu.

Texte de la réponse

Dans un contexte international de forte concurrence, les sérieuses difficultés économiques rencontrées par la compagnie Air France l'ont conduite à prendre diverses mesures structurelles, dont des réductions d'effectifs, dans le cadre d'un plan de réorganisation appelé Transform 2015. Les efforts nécessaires entrepris par l'ensemble de la compagnie doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé d'un retour à la compétitivité dès 2014. La direction de l'entreprise a pris formellement l'engagement devant les pouvoirs publics et les partenaires sociaux que les réductions d'effectifs envisagées dans le plan Transform 2015 se feront exclusivement sur la base de départs volontaires et non contraints. Par ailleurs, la mise en oeuvre des aspects sociaux de ce plan se réalise dans le cadre d'une large concertation avec les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel de l'entreprise. La situation économique et sociale d'Air France fait l'objet, bien entendu, d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement. Le ministre délégué chargé des transports est en contact régulier avec le président directeur général de l'entreprise pour évoquer ce dossier. La compagnie Air France doit effectivement se donner les moyens de son redressement pour rester compétitive, mais dans une démarche favorisant le dialogue social et écartant tout plan prévoyant des départs non volontaires. Le ministre et les services de la direction générale de l'aviation civile sont très vigilants en ce qui concerne les impacts sociaux des mesures prises par le groupe Air France. La réussite du plan passera par une adhésion des personnels et un dialogue franc et permanent avec les salariés et leurs organisations syndicales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2384

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4597

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1971